



CONSEIL "ENVIRONNEMENT" **Bruxelles, le 20 décembre 2018**

Président: **Elisabeth Köstinger**, ministre fédérale du développement durable et du tourisme de la République d'Autriche

Représentants de la Commission européenne: **Karmenu Vella** et **Miguel Ángel Arias Cañete**, membres de la Commission.

Heure de début: 9 h 30

Les ministres de l'environnement examineront la proposition sur les **normes en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires lourds** en vue de parvenir à une orientation générale. La discussion sera retransmise en direct.

Le Conseil devrait parvenir à une orientation générale partielle (retransmise en direct) sur le **programme LIFE** pour poursuivre ce programme phare de l'UE pour l'environnement et l'action pour le climat au-delà de 2020.

La Commission européenne aura l'occasion de présenter aux ministres sa proposition de **stratégie de l'UE pour le climat à l'horizon 2050**. Les ministres de l'environnement auront un premier échange de vues sur cette stratégie ambitieuse, qui comprend huit scénarios en faveur d'une réduction durable des émissions de gaz à effet de serre, parmi lesquels deux d'entre eux précisent comment l'UE pourrait atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La présidence autrichienne informera les ministres des progrès accomplis récemment dans les travaux concernant plusieurs propositions législatives: la directive sur les **plastiques à usage unique**, le règlement sur les **normes en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes**, la directive sur l'**eau potable**, le règlement sur la **taxinomie**, le règlement sur les **polluants organiques persistants** et le règlement sur l'**alignement des obligations en matière de communication d'informations dans le domaine de l'environnement**. Ce point de l'ordre du jour sera retransmis en direct.

Parmi les autres points "Divers" figureront des comptes rendus de réunions internationales qui ont eu lieu récemment: la **COP24** à Katowice et la conférence des Parties à la **convention sur la diversité biologique** à Charm El-Cheikh. En outre, la Commission communiquera aux ministres des informations concernant le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE relative à l'**adaptation au changement climatique**.

La présidence autrichienne informera les ministres du suivi de la réunion informelle des ministres de l'environnement et des transports qui s'est tenue à Graz sur le thème "L'avenir de la politique environnementale européenne - Vers un **8^e programme d'action pour l'environnement**", et de la **déclaration de Graz** intitulée "Commencer une nouvelle ère: une mobilité propre, sûre et abordable pour l'Europe".

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

La délégation belge proposera un point d'information sur l'adoption de mesures au niveau de l'UE visant à créer les conditions pour mettre fin à l'utilisation de substances critiques sur le plan environnemental contenues dans les produits phytopharmaceutiques. La délégation lituanienne communiquera aux ministres des informations sur les prochaines sessions intermédiaires des réunions des Parties à la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (convention d'Espoo) et au protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, qui se dérouleront à Genève.

Enfin, la délégation roumaine présentera le programme de travail de la prochaine présidence.

Conférence de presse: à confirmer

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

*La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante:
<https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/205178>*

NORMES CO₂ POUR LES VÉHICULES UTILITAIRES LOURDS

Les ministres de l'environnement débattront de la proposition de règlement relatif aux normes en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires lourds, en vue de parvenir à une orientation générale, c'est-à-dire la position du Conseil sur ce texte.

Débat d'orientation au sein du Conseil

Le Conseil "Environnement" a tenu un débat d'orientation consacré à la proposition le 10 octobre 2018. Depuis son dépôt, par la Commission, la proposition a fait l'objet d'un examen approfondi des délégations des États membres lors de plusieurs réunions du groupe "Environnement" du Conseil. La présidence invitera les ministres à arrêter d'un commun accord une position sur la proposition.

Contexte

Le 31 mai 2017, la Commission a adopté une proposition de règlement visant à instaurer un système de surveillance et de communication des données relatives aux émissions de CO₂ et à la consommation de carburant des véhicules utilitaires lourds, dans le cadre du premier train de mesures sur la mobilité "L'Europe en mouvement". Le règlement soumettra pour la première fois les véhicules utilitaires lourds à des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les États membres devraient surveiller et communiquer les données pour tous les nouveaux véhicules utilitaires lourds immatriculés au cours d'une année civile donnée, tandis que les constructeurs de ce type de véhicules devraient surveiller et communiquer les données relatives aux émissions de CO₂ et à la consommation de carburant de ces véhicules. À partir de janvier 2019, les règles de l'UE feront obligation aux constructeurs de calculer des données au moyen d'un outil de simulation normalisé. La Commission mettrait les données communiquées à la disposition du public, dans un registre géré par l'Agence européenne pour l'environnement, à l'exception des données sensibles. Un système de surveillance et de communication similaire existe déjà pour les véhicules utilitaires légers.

La proposition fixe pour le parc de nouveaux véhicules utilitaires lourds de l'UE un objectif général de réduction des émissions de CO₂ de 15 % à partir de 2025 par rapport aux niveaux d'émission de 2019. L'objectif général est décliné en objectifs d'émissions de CO₂ par constructeur sur la base de la composition et des caractéristiques du parc. La proposition comprend également un objectif souhaitable de réduction d'au moins 30 % à partir de 2030. L'objectif final à partir de 2030 sera confirmé sur la base d'une évaluation qui doit être menée en 2022. Il est en outre suggéré que, dans le cadre de l'évaluation, le champ d'application des normes soit étendu aux petits camions, autobus, autocars et remorques. Les véhicules professionnels tels que les camions de construction, les camions utilisés pour la collecte des ordures ménagères et les bétonnières ne sont pas soumis aux objectifs en matière de CO₂.

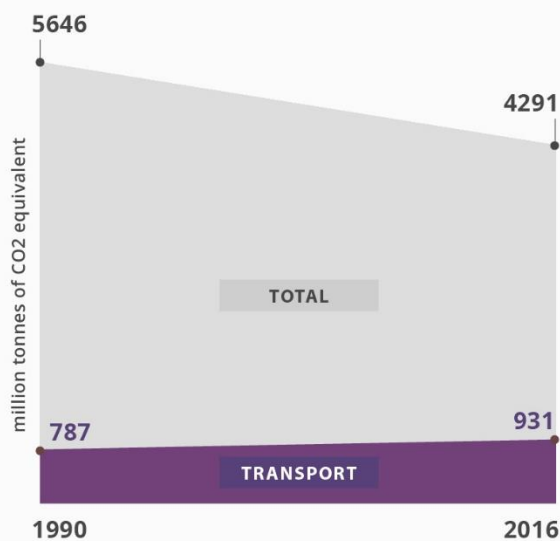
Les objectifs du règlement sont les suivants:

- réduire les émissions de CO₂ du secteur des véhicules lourds conformément aux exigences de la politique de l'UE en matière climatique et à l'accord de Paris, tout en réduisant la pollution de l'air, principalement dans les villes;
- réduire les coûts de fonctionnement pour les opérateurs de services de transport, dont la plupart sont des PME, et plus largement réduire les coûts de transport pour les consommateurs, grâce à des économies de carburant;
- maintenir la position de supériorité technologique et en matière d'innovation des constructeurs de véhicules lourds et des équipementiers de l'UE.

[Proposition de la Commission](#)

Cutting CO2 road transport emissions

GREENHOUSE GAS EMISSIONS IN THE EU



94%

of the **transport** greenhouse gas emissions are caused by **road transport**

ROAD TRANSPORT GREENHOUSE GAS EMISSIONS



Source: European Environment Agency



Council of the European Union
General Secretariat

© European Union, 2018.
Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged

PROGRAMME LIFE

Le Conseil devrait parvenir à une orientation générale partielle, c'est-à-dire sa position, concernant le règlement sur le programme LIFE, qui remplacera le règlement actuel, en vigueur jusqu'en 2020. Le règlement proposé permettra de veiller à ce que le programme phare de l'UE pour la protection de l'environnement, l'action climatique et la conservation des espèces sauvages et des habitats en Europe se poursuive au-delà de 2020. Au cours des vingt-cinq premières années de son existence, le programme LIFE a cofinancé plus de 4 500 projets.

Étant donné que la proposition de règlement est liée au cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, toutes les dispositions ayant des implications budgétaires ou de nature horizontale ont été écartées, et sont donc exclues d'une orientation générale partielle, dans l'attente d'un accord sur le CFP.

Débat d'orientation au sein du Conseil

Le Conseil "Environnement" a tenu un débat d'orientation sur la proposition le 10 octobre. Depuis sa présentation par la Commission, la proposition a fait l'objet d'un examen approfondi par les délégations des États membres lors de plusieurs réunions du groupe "Environnement" du Conseil. La présidence invitera les ministres à marquer leur accord sur une position du Conseil concernant la proposition.

Contexte

La Commission a adopté sa proposition relative au programme pour l'environnement et l'action pour le climat (programme LIFE) le 1^{er} juin 2018. L'objectif général du programme LIFE est de contribuer à la mise en œuvre, à l'actualisation et à l'élaboration de la politique et de la législation de l'UE en matière d'environnement et de climat en cofinanciant des projets ayant une valeur ajoutée européenne. Un nouvel élément important de la proposition est l'intégration d'un sous-programme spécifique "Transition vers l'énergie propre" dans le programme LIFE.

Ce nouveau programme aurait ainsi deux principaux domaines d'action, regroupant quatre sous-programmes.

Le domaine "Environnement" comprendrait:

- 1) le sous-programme "Nature et biodiversité"; et
- 2) le sous-programme "Économie circulaire et qualité de vie".

Le domaine "Action pour le climat" comprendrait

- 3) le sous-programme "Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci"; et
- 4) le sous-programme "Transition vers l'énergie propre".

[Proposition de la Commission](#)

STRATÉGIE DE L'UE POUR LE CLIMAT À L'HORIZON 2050

Le Conseil procédera à un échange de vues sur la nouvelle stratégie à long terme en matière d'action pour le climat que la Commission a publiée le 28 novembre. Deux des huit scénarios proposés par la Commission précisent comment l'UE pourrait atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La vision de la Commission pour un avenir neutre pour le climat, qui s'inscrit dans le prolongement de l'invitation lancée par le Conseil européen en mars 2018, englobe presque toutes les politiques de l'UE et tient compte de l'objectif de l'accord de Paris visant à limiter l'augmentation de la température bien en deçà de 2 °C et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C. La stratégie vise à montrer comment l'Europe peut ouvrir la voie à la neutralité climatique en investissant dans des solutions technologiques réalistes, en donnant aux citoyens les moyens d'agir et en mettant en adéquation les mesures dans des domaines clés tels que la politique industrielle, le financement ou la recherche, tout en garantissant que la transition soit socialement juste.

Pour parvenir à une économie neutre pour le climat, il faudrait agir de manière concertée dans sept domaines stratégiques:

- l'efficacité énergétique;
- le déploiement des énergies renouvelables;
- une mobilité propre, sûre et connectée;
- une industrie compétitive et une économie circulaire;
- les infrastructures et les interconnexions;
- la bioéconomie et les puits de carbone naturels;
- le captage et le stockage de carbone pour lutter contre les émissions résiduelles.

[Communication de la Commission: Une planète propre pour tous - Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat](#)

[Analyse approfondie accompagnant la communication de la Commission](#)

[Questions et réponses: Une stratégie à long terme en vue d'une planète propre pour tous](#)

[Conclusions du Conseil européen du 22 mars 2018](#)

Long Term Strategy Options

	Electrification (ELEC)	Hydrogen (H2)	Power-to-X (P2X)	Energy Efficiency (EE)	Circular Economy (CIRC)	Combination (COMBO)	1.5°C Technical (1.5TECH)	1.5°C Sustainable Lifestyles (1.5LIFE)
Main Drivers	Electrification in all sectors	Hydrogen in industry, transport and buildings	E-fuels in industry, transport and buildings	Pursuing deep energy efficiency in all sectors	Increased resource and material efficiency	Cost-efficient combination of options from 2°C scenarios	Based on COMBO with more BECCS, CCS	Based on COMBO and CIRC with lifestyle changes
GHG target in 2050	-80% GHG (excluding sinks) ["well below 2°C" ambition]					-90% GHG (incl. sinks)	-100% GHG (incl. sinks) ["1.5°C" ambition]	
Major Common Assumptions	- Higher energy efficiency post 2030 - Deployment of sustainable, advanced biofuels - Moderate circular economy measures - Digitisation			- Market coordination for infrastructure deployment - BECCS present only post-2050 in 2°C scenarios - Significant learning by doing for low carbon technologies - Significant improvements in the efficiency of the transport system.				
Power sector	Power is nearly decarbonised by 2050. Strong penetration of RES facilitated by system optimization (demand-side response, storage, interconnections, role of prosumers). Nuclear still plays a role in the power sector and CCS deployment faces limitations.							
Industry	Electrification of processes	Use of H2 in targeted applications	Use of e-gas in targeted applications	Reducing energy demand via Energy Efficiency	Higher recycling rates, material substitution, circular measures	Combination of most Cost-efficient options from “well below 2°C” scenarios with targeted application (excluding CIRC)	COMBO but stronger	CIRC+COMBO but stronger
Buildings	Increased deployment of heat pumps	Deployment of H2 for heating	Deployment of e-gas for heating	Increased renovation rates and depth	Sustainable buildings			CIRC+COMBO but stronger
Transport sector	Faster electrification for all transport modes	H2 deployment for HDVs and some for LDVs	E-fuels deployment for all modes	Increased modal shift	Mobility as a service			- CIRC+COMBO but stronger - Alternatives to air travel

DIVERS

- Règlement sur la taxinomie
 - Informations communiquées par la présidence. Proposition de la Commission (doc. [9355/18](#))
- Directive sur les plastiques à usage unique
 - Informations communiquées par la présidence. Proposition de la Commission (doc. [9465/18 + COR 1 + ADD 1 à ADD 7](#))
- Règlement sur les polluants organiques persistants
 - Informations communiquées par la présidence. Proposition de la Commission (doc. [7470/18 ADD 1](#))
- Règlement sur l'alignement des obligations en matière de communication d'informations dans le domaine de l'environnement
 - Informations communiquées par la présidence. Proposition de la Commission (doc. [9617/18](#))
- Directive sur l'eau potable
 - Informations communiquées par la présidence. Proposition de la Commission (doc. [5846/18 ADD 1](#))
- Règlement sur les normes en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes
 - Informations communiquées par la présidence (doc. [14217/1/17 + ADD1 REV 1](#))
- Comptes rendus de réunions internationales récentes: Convention sur la diversité biologique (CDB) (Charm El-Cheikh, Égypte, du 17 au 29 novembre 2018)
 - CdP 14 à la CDB
 - CdP/RdP 9 siégeant en tant que réunion des Parties au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
 - CdP/RdP 3 siégeant en tant que réunion des Parties au protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
 - Informations communiquées par la présidence et par la Commission
- Rapport sur la COP 24 Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (Katowice, Pologne, du 2 au 14 décembre 2018)
 - Informations communiquées par la présidence, la Commission et la délégation polonaise
- Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique
 - Informations communiquées par la Commission (doc. [14328/18](#))
- L'avenir de la politique environnementale européenne - Vers un 8^e programme d'action pour l'environnement. Résultats de la réunion informelle des ministres de l'environnement et des transports (Graz, Autriche, les 29 et 30 octobre 2018)
 - Informations communiquées par la présidence
- Déclaration de Graz - Commencer une nouvelle ère: une mobilité propre, sûre et abordable pour l'Europe. Résultats de la réunion informelle des ministres de l'environnement et des transports (Graz, Autriche, les 29 et 30 octobre 2018)
 - Informations communiquées par la présidence
- Sessions intermédiaires des réunions des Parties à la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (convention d'Espoo) et au protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, du 5 au 7 février 2019 à Genève
 - Informations communiquées par la délégation lituanienne
- Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation roumaine